

DISPOSITIFS DE BOURSES POUR LES MOBILITES A L'ETRANGER

ANNEXE 1 : Tableau de synthèse des principales aides financières pour la mobilité internationale (pages 10-11-12)

ANNEXE 2 : Critères – Publics ayant moins d'opportunités – Dispositif Erasmus Etude (page 13)

ANNEXE 3 : Critères de calcul des points de charges (page 14)

ANNEXE 4 : Critères d'éligibilité de la bourse Erasmus Stages - Consortium (page 15)

ANNEXE 5 : Critères d'éligibilité de la bourse Erasmus Stages - Ensma (page 16)

① Bourse ERASMUS ETUDES (Europe)

Elle est attribuée aux étudiants partant dans une université partenaire en Europe et au Royaume-Uni (pays partenaire du programme) dans le cadre d'un séjour d'études. Elle ne peut être attribuée qu'une seule fois par cycle d'études dans la limite de 12 mois maximum (voir conditions et justificatifs à remettre dans le tableau en Annexe 1 – page 10).

Dans le cadre du programme Erasmus+ 2021/2027, les étudiants seront allocataires de fonds européens. Le montant de leur bourse sera calculée sur la durée effective de leur séjour (calcul au jour près) :

Un complément financier forfaitaire « inclusion » (250€/mois) pourrait être alloué aux étudiants éligibles qui en feraient la demande (public ayant moins d'opportunités - cf critères en annexe 2 – le fait de répondre à un seul critère permet de prétendre au complément).

Une contribution aux frais de voyage s'applique à tous les bénéficiaires. Son montant varie selon le moyen de transport utilisé : l'utilisation d'un transport éco-responsable (train, bus ou co-voiturage) à l'aller et au retour permet de bénéficier d'un montant de 417 Euros auxquels s'ajoutent 2 jours supplémentaires de contribution aux frais de séjours tandis que la contribution aux frais de voyage pour l'utilisation de tout autre moyen de transport s'élèvera à 309 Euros (tranche kilométrique de 500 à 1999 km).

1

Composition : montant forfaitaire selon la zone géographique concernée :

	<u>Pays</u>	<u>Montant de la bourse</u>
Groupe 1 et pays partenaire	Autriche, Belgique, Allemagne, Danemark, Finlande, France, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Suède et Royaume-Uni	320 € / mois
Groupe 2	Chypre, République Tchèque, Estonie, Grèce, Espagne, Lettonie, Malte, Portugal, Slovénie, Slovaquie	270 € / mois
Groupe 3	Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, Serbie, Turquie	

La bourse Erasmus+ est cumulable avec la bourse « Fonds social à la mobilité internationale de l'Ensma » et la bourse « Campus Mouv' » du Conseil départemental de la Vienne (86).

Contact : Laura MONTOIS – Bureau A304

② Bourse ERASMUS+ STAGE (Europe)

Elle peut être attribuée aux étudiants qui effectuent un **stage en Europe validant des crédits ECTS**, que ce soit en **laboratoire ou en entreprise**. Le stage doit être d'une durée de 60 jours minimum (deux mois) et de 12 mois maximum. **Attention, les étudiants souhaitant faire une mobilité dans leur pays d'origine ne sont pas éligibles à ce dispositif.**

☞ Vous devrez impérativement remplir les critères d'éligibilité relatifs au dispositif et avoir obtenu la validation du Service Relations Internationales pour créer votre dossier en ligne. Les dossiers créés sans accord préalable ne seront pas co-instruits.

Dates limites de dépôt recommandées : 1 mois avant la mobilité

☞ L'instruction de votre dossier n'interviendra qu'après la confirmation de votre arrivée sur place. Le versement de la bourse s'effectuera en 2 fois : 80% après votre arrivée et le solde à votre retour sur présentation du « contrat pédagogique après mobilité » ou attestation de stage **et** après avoir complété le rapport détaillé du participant via l'application Beneficiary Module.

La bourse Erasmus Stage peut être cumulable avec la **bourse « Campus' Mouv »** du Conseil Départemental de la Vienne, avec le **Fonds social à la mobilité internationale** de l'Ensmat pour les étudiants boursiers uniquement et, **selon les cas, une bourse à la mobilité de votre Région ou département d'origine.**

☞ **Se reporter à l'annexe 1 pour la liste des pièces à fournir et l'annexe 4 pour les critères d'éligibilité**

Montants Consortium Région Nouvelle-Aquitaine et convention individuelle :

Groupe 1	470 € / mois
Groupe 2	420 € / mois
Groupe 3	

☞ **A ces montants, s'applique :**

Une contribution aux frais de voyage **d'un montant de 417 Euros** dans le cas d'un voyage aller-retour impliquant l'utilisation d'un transport à moindre empreinte carbone, et 309 Euros pour tout autre moyen de transport (tranche kilométrique de 500 à 1999 km).

Un **bonus inclusion de 250 Euros par mois** selon niveaux définis dans le guide inclusion proposé par l'Agence Erasmus (cf annexe 2 – page 14)

Contact : Laura MONTOIS – Bureau A304

Annexe 2 – Critères « Publics ayant moins d’opportunités » - DISPOSITIF ERASMUS

Critères pour les personnes	Justificatifs
1. En situation de handicap ou d’affection de longue durée (ALD)	Attestation de décision MDPH ou attestation de maladie longue durée ou carte d’invalidité,
2. Habitant des zones de France ruralités revitalisation : https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/zonageFranceRuralitesRevitalisation	Attestation de domicile (facture d’énergie, d’eau, assurance habitation, etc.) Si le nom du participant ne figure pas sur l’attestation de domicile, celle-ci est à compléter par une attestation sur l’honneur au nom de l’hébergeant ou un certificat administratif de l’établissement d’envoi, etc.
3. Habitant à une adresse classée Quartiers Prioritaires de la Ville https://sig.ville.gouv.fr/	Attestation de domicile (facture d’énergie, d’eau, assurance habitation, etc.) Si le nom du participant ne figure pas sur l’attestation de domicile, celle-ci est à compléter par une attestation sur l’honneur au nom de l’hébergeant ou un certificat administratif de l’établissement d’envoi, etc.
4. Boursier de l’enseignement supérieur sur critères sociaux échelons 6 et 7	Notification d’attribution de bourse nationale

13